

UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MOTONEIGES

Le projet de nouvelles normes fédérales de sécurité s'appliquant particulièrement aux motoneiges a été publié dans la *Gazette du Canada* le samedi 19 septembre.

Les onze normes envisagées s'appliquent aux motoneiges, aux traîneaux de motoneiges et aux remorques pour motoneiges. Elles s'ajoutent au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles publié, le 22 août dernier, dans un supplément de la *Gazette du Canada*. Les normes proposées ont pour but d'augmenter la visibilité durant la nuit, de réduire le bruit, de protéger les usagers et d'améliorer le comportement de ces véhicules sur les routes.



Les excursions en motoneige sont devenues un sport d'hiver les plus populaires au Canada.

Des représentants des fabricants de motoneiges ont tenu des réunions avec les fonctionnaires responsables du ministère des Transports en août dernier pour étudier le projet de règlement fédéral. Ils ont été invités à présenter leurs observations sur ce projet. Des représentants des autorités provinciales responsables des transports ont également été consultés.

A la suite de la publication du projet de règlement dans la *Gazette*, les parties intéressées disposeront de 30 jours pour présenter leurs observations au ministère des Transports. Après en avoir tenu compte, le ministère formulera le règlement dans sa forme définitive, le publiera dans la *Gazette* et le fera promulguer par un arrêté ministériel.

Bien que la date d'entrée en vigueur n'ait pas encore été fixée, M. Jamieson a donné à entendre que la plupart des normes s'appliqueront aux motoneiges qui seront fabriquées en 1971.

LE PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL

L'indice, corrigé pour variations saisonnières, du produit intérieur réel au Canada a augmenté de 0.4% en juillet. L'augmentation résulte d'un accrois-

sement de production de 1.1% dans les industries de services, alors que dans les industries productrices de biens il y a eu diminution de 0.5%. Aucune tendance précise ne ressort des mouvements du produit intérieur réel et de ses éléments au cours des derniers mois. L'indice marque des augmentations en janvier et février (poursuivant la tendance à la hausse enregistrée durant la dernière partie de 1969); une baisse considérable en mars; une augmentation modérée en avril; des diminutions en mai et en juin, et une faible augmentation en juillet, ce qui a ramené l'indice au niveau auquel il était en décembre 1969.

En tant que groupe, les industries productrices de services se sont largement relevées, en juillet, des pertes enregistrées en juin. Le commerce a fortement augmenté, les grossistes ayant pu surmonter la baisse sensible qu'ils avaient connue en juin (après des augmentations considérables en avril et mai). Le commerce de détail, qui avait marqué un recul en juin, s'en est également remis, mais sa production en est demeurée toujours inférieure aux niveaux atteints au début de l'année.

TRANSPORTS

Dans les transports, l'entreposage et les communications (en particulier dans les transports) la production a continué d'augmenter en juillet. Les transports aériens ont maintenu leur avance presque ininterrompue. Les transports ferroviaires n'ont marqué qu'une légère augmentation, bien loin de se relever des baisses considérables subies plus tôt dans l'année. Les transports par eau ont également enregistré une avance en juillet (la grève des remorqueurs de la Colombie-Britannique étant réglée), mais la plupart des autres genres de transport ont connu une diminution. L'entreposage a augmenté sensiblement par suite de l'accroissement considérable des arrivages et des expéditions de grains. Dans le domaine des communications, le secteur des postes, touché par le conflit de travail, a continué de marquer une diminution.

Pour le troisième mois consécutif en juillet, l'ensemble des industries productrices de biens enregistré un recul, mais le groupe d'industries particulières responsable des diminutions variait chaque mois. En mai, le fléchissement était dû principalement au recul considérable qui a eu lieu dans la fabrication, la construction et l'exploitation forestière, recul qui a compensé l'avance enregistrée dans l'agriculture. La diminution en juin résultait principalement du recul soutenu dans la construction et l'exploitation forestière, et d'une baisse dans l'agriculture. En juillet, l'agriculture et la fabrication furent les seules industries productrices de biens à subir une diminution. Par suite des diminutions de mai, juin et juillet, l'indice de production pour les industries productrices de biens revenait aux niveaux qu'il avait connus en juillet et en août 1969.

La diminution de juillet dans la fabrication est entièrement attribuable au fléchissement dans la production de biens durables. En outre, une telle situation s'expliquait en grande partie par les diminutions dans l'industrie de la première transformation des